

PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Service Pastoralisme Eau Forêt Faune

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

DATE : 27 JUIL 2007

N° 2007-208-8

PORTANT PREVENTION DES INCENDIES DE FORETS DANS LE DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES.
REGLEMENTATION SUR L'EMPLOI DU FEU EN PERIODE TRES SEVERE DE
RISQUES D'INCENDIES DITE PERIODE ROUGE

LE PRÉFET DES HAUTES-ALPES
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU** le code forestier et notamment le titre II (défense des forêts contre l'incendie) du livre III (Conservation et police des bois en général) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2004-43-4 du 12 février 2004 ;
- VU** l'avis du Directeur Départemental de la Météorologie ;
- VU** l'avis du Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts ;
- VU** l'avis du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;
- Considérant** les conditions climatiques ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : il est établi une période rouge à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : les dispositions de la période rouge s'appliquent aux cantons de l'Argentière-la-Bessée, Aspres-sur-Buëch, Barillonnette, Chorges, Embrun, Gap, Gap Campagne, Guillestre, La Bâtie-Neuve, Laragne, Orpierre, Ribiers, Rosans, Savines, Serres, Tallard et Veynes.
La liste des communes comprises dans cette zone est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les dispositions figurant à l'arrêté n° 2004-43-4 du 12 février 2004 sont applicables.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes, le Sous-Préfet de BRIANCON, les Maires du Département, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Chef du Service interministériel de Défense et de Protection civile, le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes, le Directeur Départemental de la sécurité publique, les gardes nationaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les gardes nationaux de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les gardes du Parc National des Ecrins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LE PRÉFET,



Jean-François SAVY

ANNEXE I

Liste des communes incluses dans la zone de période rouge

Communes	Canton	Communes	Canton
Aspremont	Aspres-sur-Buëch	Antonaves	Ribiers
Aspres-sur-Buëch	Aspres-sur-Buëch	Barret-sur-Méouge	Ribiers
La Beaume	Aspres-sur-Buëch	Châteauneuf de Chabre	Ribiers
La Faurie	Aspres-sur-Buëch	Eourres	Ribiers
La Haute-Beaume	Aspres-sur-Buëch	Ribiers	Ribiers
Montbrand	Aspres-sur-Buëch	Saint-Pierre-Avez	Ribiers
Saint-Julien en Beauchêne	Aspres-sur-Buëch	Salerans	Ribiers
Saint-Pierre d'Argençon	Aspres-sur-Buëch	Bruis	Rosans
Barcillonnette	Barcillonnette	Chanousse	Rosans
Esparron	Barcillonnette	Montjay	Rosans
Vitrolles	Barcillonnette	Moydans	Rosans
Bréziers	Chorges	Ribeyret	Rosans
Chorges	Chorges	Rosans	Rosans
Espinasses	Chorges	Saint-André de Rosans	Rosans
Prunières	Chorges	Sainte-Marie	Rosans
Remollon	Chorges	Sorbiers	Rosans
Rochebrune	Chorges	Le Sauze-du-lac	Savines-le-lac
Rousset	Chorges	Puy-Saint-Eusèbe	Savines-le-lac
Theüs	Chorges	Puy-Sanières	Savines-le-lac
Baratier	Embrun	Réallon	Savines-le-lac
Chateauroux-les-Alpes	Embrun	Saint-Apollinaire	Savines-le-lac
Crévoux	Embrun	Savines-le-lac	Savines-le-lac
Crots	Embrun	La Bâtie-Montsaléon	Serres
Embrun	Embrun	La Pierre	Serres
Les Orres	Embrun	Le Bersac	Serres
Saint-André d'Embrun	Embrun	L'Epine	Serres
Saint-Sauveur	Embrun	Méreuil	Serres
Gap	Gap	Montclus	Serres
La Freissinouse	Gap campagne	Montmorin	Serres
La Roche des Arnauds	Gap campagne	Montrond	Serres
Manteyer	Gap campagne	Saint-Genis	Serres
Pelleautier	Gap campagne	Savournon	Serres
Rabou	Gap campagne	Serres	Serres
Romette	Gap campagne	Sigottier	Serres
Ceillac	Guillestre	Châteauvieux	Tallard
Eyglis	Guillestre	Fouillouse	Tallard
Guillestre	Guillestre	Jarjays	Tallard
Montdauphin	Guillestre	La Saulce	Tallard
Réotier	Guillestre	Lardier et Valença	Tallard
Risoul	Guillestre	Lettret	Tallard
Saint-Clément-sur-Durance	Guillestre	Neffes	Tallard
Saint-Crépin	Guillestre	Sigoyer	Tallard
Vars	Guillestre	Tallard	Tallard

Communes	Cantons	Communes	Cantons
Avançon	La Bâtie-Neuve	Chabestan	Veynes
La Bâtie-Neuve	La Bâtie-Neuve	Chateauneuf d'Oze	Veynes
La Bâtie-Vieille	La Bâtie-Neuve	Furmeyer	Veynes
La Rochette	La Bâtie-Neuve	Le Saix	Veynes
Montgardin	La Bâtie-Neuve	Montmaur	Veynes
Rambaud	La Bâtie-Neuve	Oze	Veynes
Saint-Etienne le Laus	La Bâtie-Neuve	Saint-Auban d'Oze	Veynes
Valserrès	La Bâtie-Neuve	Veynes	Veynes
Eyguians	Laragne	Etoile-Saint-Cyrice	Orpierre
Laragne-Montéglin	Laragne	Lagrand	Orpierre
Lazer	Laragne	Nossage et Bénévent	Orpierre
Le Poët	Laragne	Orpierre	Orpierre
Monétier-Allemont	Laragne	Sainte-Colombe	Orpierre
Upaix	Laragne	Saléon	Orpierre
Ventavon	Laragne	Trescléoux	Orpierre
Champcella	L'Argentière-la-Bessée		
Freissinières	L'Argentière-la-Bessée		
La Roche de Rame	L'Argentière-la-Bessée		
L'Argentière-la-Bessée	L'Argentière-la-Bessée		
Les Vigneaux	L'Argentière-la-Bessée		
Pelvoux	L'Argentière-la-Bessée		
Puy-Saint-Vincent	L'Argentière-la-Bessée		
Saint-Martin de Queyrières	L'Argentière-la-Bessée		
Vallouise	L'Argentière-la-Bessée		